

VÉGÉTALISER les cours d'école à CHÂTEAU-THIERRY

Pour la santé, la fraîcheur,
la biodiversité et l'éducation



Dominique NIVAT
Cadre retraité de la
Banque de France

Pourquoi végétaliser ?

- Réduire les îlots de chaleur et apporter de la fraîcheur en été.
- Favoriser la biodiversité locale (insectes, oiseaux).
- Améliorer l'attractivité et le bien-être dans les établissements.

Notre volonté politique

Nous affirmons la volonté politique de la ville de Château-Thierry d'engager la transformation des cours d'école en espaces végétalisés, durables et accessibles. Nous assumons l'implication budgétaire nécessaire, en cohérence avec les priorités éducatives et environnementales.

Concertation et gouvernance

La mise en oeuvre se fera en concertation loyale et permanente avec : la direction des établissements, les équipes pédagogiques, les agents techniques, les parents d'élèves et les associations locales. Des diagnostics participatifs et phases pilotes seront réalisés pour adapter chaque projet aux réalités du terrain.

Actions concrètes proposées

Diagnostiquer chaque cour (sol, ombrage, accessibilité). Installer plantations durables : arbres, arbustes, prairies fleuries. Créer jardinières et potagers pédagogiques. Aménager surfaces perméables et zones de jeux en matériaux naturels. Former et accompagner les équipes pour l'entretien.

Estimation indicative des coûts

Les chiffres suivants sont des estimations indicatives pour une cour scolaire de taille moyenne (300-600 m²). Ils servent de base au débat politique et doivent être affinés par des études locales et des devis.

Afin d'anticiper les imprévus et de sécuriser la réalisation des projets, il est recommandé de planifier sur une base moyenne de 70 % de financement communal par cour.

Niveau d'intervention	Fourchette indicative
minimal	12 000€ - 25 000€
moyen (raisonné)	30 000€ - 60 000€
ambitieux	70 000€ - 140 000€

Hypothèse de financement	Montant bas	Montant haut
100 % Ville	12 000€	140 000€
70 % Ville	8 400€	98 000€
50 % Ville	6 000€	70 000€

Sources : recommandations ADEME, CEREMA, Agences de l'eau.

